



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
28 juin 2011  
Français  
Original : espagnol

**Deuxième session ordinaire de 2011**  
New York, 6-9 septembre 2011  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Projet de descriptif du programme de pays  
pour le Panama (2012-2015)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation .....	2
II. Coopération antérieure et expérience acquise.....	3
III. Programme proposé.....	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du Programme.....	5
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Panama (2012-2015).....	7



## I. Analyse de la situation

1. Le Panama est un pays multiethnique à revenu intermédiaire supérieur dont les efforts de développement sont notamment freinés par de profondes inégalités qui touchent principalement les populations rurales, les Autochtones et les femmes. Si l'on évalue l'impact de ces inégalités sur l'indice de développement humain (2010) du pays (0,755), celui-ci se voit diminué de près d'un tiers (0,541). S'appuyant sur un plan stratégique, le Gouvernement, qui reconnaît ces inégalités, projette de régler une partie du problème en investissant massivement dans l'infrastructure sociale, à hauteur environ de 3,8 milliards de dollars à destination des hôpitaux, des écoles, des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

2. Entre 2004 et 2007, le taux de pauvreté du pays est passé de 36,8 % à 32,4 %, alors que l'extrême pauvreté est tombée (de 16,6 %) à 14,2 %. Le troisième rapport national de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (2009) met en avant les progrès accomplis dans les domaines de la nutrition, de l'éducation pour tous et de l'égalité des sexes (objectifs n° 1, 2 et 3). Toutefois, le Panama reste confronté à de grandes difficultés pour la réalisation des objectifs relatifs à la santé maternelle, à la mortalité infantile, au VIH, au paludisme et à l'environnement (objectifs n° 4, 5, 6 et 7). En ce qui concerne l'objectif n° 8, le pays présente des caractéristiques géographiques et de neutralité lui permettant de servir de moteur à la coopération Sud-Sud et de devenir un centre d'échange de connaissances, de même que le siège d'entités et d'organisations publiques et privées ainsi que d'organismes et de bureaux régionaux du système des Nations Unies.

3. Le bilan commun de pays (BCP), réalisé par le Gouvernement et plusieurs entités de la société civile, a mis en relief les faiblesses de la gouvernance sur le plan de l'efficacité de l'État et des mécanismes de représentation politique et de participation citoyenne. Seuls 8,5 % des membres de l'Assemblée nationale sont des femmes. D'après des statistiques de *Latinobarómetro*, au niveau national, 30 % des citoyens ont confiance dans les partis politiques et 20 % disent se fier à leur gouvernement local. Cette situation fait obstacle à la transparence et à la modernisation de l'État, à la fourniture de services publics de qualité et à l'exercice réel des droits civiques, notamment pour les peuples autochtones, les descendants d'Africains et les habitants des zones rurales et difficiles d'accès, ainsi que pour les personnes handicapées et les groupes vulnérables composés de femmes et de jeunes.

4. Le bilan commun de pays a identifié la sécurité comme étant une source de préoccupation dans le pays. En effet, le Panama connaît actuellement la plus forte augmentation d'homicides dans la région centraméricaine, dont le nombre est passé de 13 à 24 pour 100 000 habitants entre 2007 et 2009, d'après les chiffres communiqués par le SIEC (Système intégré de statistiques de criminalité). On a également enregistré des hausses d'activité dans la délinquance organisée, le trafic de drogue et les bandes, ainsi que dans la violence sexuelle et les atteintes à la vie et à l'intégrité de la personne. Le système judiciaire présente parallèlement d'importants retards. D'après des informations fournies par l'État et des organismes internationaux, plus de la moitié des accusés placés en détention provisoire pour une durée moyenne de 36 mois n'ont jamais été condamnés par un tribunal.

5. Le bilan commun de pays a souligné le fait que la durabilité environnementale constitue une question prioritaire. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes, ajoutée à une croissance accélérée et

désordonnée, fait du Panama un pays très vulnérable à l'impact du changement climatique. Il lui manque une politique environnementale qui intègre une composante sexospécifique pertinente permettant de réduire la vulnérabilité des femmes en cas de catastrophe.

## II. Coopération antérieure et expérience acquise

6. Entre 2007 et 2011, le Programme de coopération du PNUD s'est essentiellement axé sur les trois volets du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) : élimination de la pauvreté; protections sociales essentielles; et modernisation de l'État. En l'absence d'une évaluation des résultats des activités de développement, l'analyse de l'expérience durant cette période est fondée sur la détermination de l'impact sur la gouvernance, le rapport d'évaluation du PNUAD, les missions de suivi et les évaluations de programmes communs et de projets.

7. Une évaluation indépendante de l'impact direct (2009) a fait ressortir la pertinence accrue du travail du PNUD en ce qui concerne la consultation nationale pour le développement, en apportant des études et des propositions qui ont conduit à la réglementation des ressources financières issues du canal de Panama et à la reformulation d'avant-projets de la loi sur la participation citoyenne et la décentralisation de l'État.

8. Cette même évaluation a mis en valeur la contribution du PNUD (par son appui technique et son accompagnement d'experts) à la conclusion du Pacte d'État pour la justice, dans le cadre de la réforme intégrale de la justice pénale et de l'organe judiciaire. Elle a également entraîné la création de l'Institut national de formation professionnelle et de formation pour le développement humain durable (INADEH), où ont été consolidées, dans une seule structure spécialisée, les ressources dispersées du secteur public destinées à la formation professionnelle.

9. Par ailleurs, le rapport sur le développement humain a été un outil d'orientation pour la répartition des dépenses sociales. En vue de promouvoir les politiques sociales, le PNUD a encadré la collaboration entre divers organismes visant à définir la stratégie d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que l'élaboration de l'atlas du développement humain et des objectifs précités, qui servira de base et de guide au nouveau cycle de programmation.

10. Dans le cadre de l'harmonisation des activités des organismes des Nations Unies, le PNUD a dirigé la mise en œuvre de quatre programmes communs. Une évaluation intermédiaire et indépendante a mis l'accent sur plusieurs enseignements tirés des aspects programmatiques et opérationnels de ces programmes, notamment en ce qui concerne l'importance de tabler sur une coordination renforcée, qui soit un lien efficace aussi bien pour les organismes des Nations Unies que pour les coparticipants et les entités nationales de contrepartie.

11. Sur le plan des enseignements tirés, l'évaluation de l'impact direct souligne la nécessité de promouvoir l'échange d'informations sur les connaissances et les bonnes pratiques entre différents pays. Il est dès lors recommandé d'intensifier la coopération Sud-Sud afin d'étendre et de promouvoir l'échange systématique

d'expériences entre les pays, de manière à améliorer l'accès à des ressources techniques de haute qualité.

### **III. Programme proposé**

12. Ce Programme a été élaboré parallèlement au processus de consultation visant à la formulation du nouveau PNUAD. On y a tenu compte des difficultés auxquelles est confronté le pays en tant qu'économie émergente à revenu intermédiaire supérieur et de la nécessité ressentie d'adapter la coopération du PNUD aux exigences de cette nouvelle réalité. Cette situation impose au PNUD d'axer ses efforts sur les domaines clefs du développement où son avantage comparatif est évident et sa fonction pertinente. Le défi fondamental consiste à plaider pour les personnes privées des bénéfices de la croissance économique, de sorte que le développement profite à tous les groupes de la population.

13. Le Programme de coopération accompagnera la réponse du pays aux défis définis dans le plan stratégique du Gouvernement et dans d'autres plans sectoriels, et contribuera dans le même temps au renforcement des capacités nationales. Des initiatives novatrices sont entreprises en faveur du développement du capital humain; de l'amélioration de la qualité des services de base; de la modernisation et de la coordination institutionnelles; de la promotion de la problématique hommes-femmes et du programme d'intégration des peuples autochtones; du renforcement de la coopération Sud-Sud; et de la participation du secteur privé en tant que moteur du développement. Tout cela permettra de redéfinir la coopération du PNUD pour 2015 et au-delà. Le Programme portera sur les domaines suivants :

#### **Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

14. En collaboration étroite avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD œuvrera dans le cadre de la stratégie d'accélération de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement, en appuyant les instances nationales, l'analyse et l'utilisation d'informations stratégiques. Il renforcera les capacités des partenaires nationaux pour la mise au point d'outils de suivi et d'évaluation et de mécanismes locaux de concertation au sujet des politiques publiques, la collecte de statistiques ventilées et l'élaboration de politiques publiques grâce à l'établissement de rapports nationaux sur le développement humain et de documents thématiques sur le développement. En outre, il favorisera l'utilisation de l'atlas des objectifs du Millénaire pour le développement.

15. Afin de contribuer à l'élimination de la pauvreté et des inégalités, le PNUD soutiendra la création d'emplois dignes dans les zones rurales, en donnant la priorité aux petits producteurs, aux femmes et aux jeunes; et en renforçant le développement des capacités locales et l'élaboration de plans de développement local en faveur de la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement, des entreprises, des modalités de prêt, de la formation professionnelle, et de la consolidation des mécanismes de coopération Sud-Sud.

#### **Consolidation de la démocratie**

16. Le PNUD prêtera son appui au Gouvernement afin qu'il améliore son efficacité et sa transparence, grâce à la modernisation administrative, au

renforcement institutionnel, à la planification axée sur les résultats, à l'efficacité de la coopération, et à la gestion des mécanismes législatifs.

17. L'exercice des droits civiques sera garanti par le biais de la formation civique, dans le but d'améliorer l'équité dans la lutte politique et de stimuler la participation des femmes dans les activités politiques. On encouragera l'établissement de forums et d'espaces de dialogue avec les groupes en situation de vulnérabilité, notamment avec les peuples autochtones.

### **Sécurité publique**

18. En collaboration étroite avec le FNUAP et l'UNICEF, le PNUD encouragera la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de la sécurité publique intégrale, en prêtant une attention particulière à la prévention et à la répression des infractions. Il s'agira de mettre en avant des stratégies communes visant à ériger le fémicide en infraction pénale, de même que de promouvoir le travail auprès des jeunes et les plans de sécurité au niveau des gouvernements locaux. Le PNUD appuiera la mise en place d'observatoires en vue d'orienter l'élaboration de politiques publiques.

19. Tous les efforts seront faits pour établir des alliances stratégiques et améliorer la formation professionnelle en exécutant des stratégies structurées collectivement avec la participation des intéressés, en créant des espaces de débat et en renforçant les mécanismes de coopération Sud-Sud.

### **Environnement et changement climatique**

20. Dans le but de soutenir la durabilité de l'environnement, le PNUD collaborera, d'une part, avec le Centre de services régional établi à Panama afin de renforcer les efforts consentis par le pays pour réduire sa vulnérabilité à l'impact du changement climatique. Il collaborera, d'autre part, avec le FNUAP et l'UNICEF dans les domaines touchant les jeunes, les enfants et les femmes, en prêtant une attention particulière au rôle majeur des femmes dans la gestion des ressources naturelles et à la reconnaissance des caractéristiques multiculturelles du pays. Le PNUD élaborera des projets visant à accompagner le pays dans l'accomplissement des engagements internationaux et la réduction des émissions de carbone par l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.

21. Le PNUD intensifiera ses efforts visant à promouvoir l'utilisation de sources d'énergie non polluantes, en ciblant particulièrement les collectivités rurales. Il appuiera également la formulation de stratégies de prévention et de secours en cas de catastrophe, de même que l'aménagement du territoire, en mettant l'accent sur les questions de genre. On encouragera les initiatives qui offrent des perspectives économiques viables pour la création de revenus dans les communautés vulnérables, et la réalisation d'activités à faible empreinte carbone.

## **IV. Gestion, suivi et évaluation du Programme**

22. Le Programme adoptera la modalité d'exécution nationale avec le Ministère de l'économie et des finances en tant que coparticipant principal. En accord avec le Gouvernement, il sera éventuellement possible d'adopter l'exécution directe par le PNUD, par d'autres organismes des Nations Unies ou par les organisations non gouvernementales. Si une réponse rapide s'avère nécessaire avant telle ou telle

crise, le Gouvernement pourra demander au PNUD de mettre en œuvre la procédure par « voie express » (filiale rapide). Dans le cadre du PNUAD, on organisera des réunions communes, de planification et de suivi, avec d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que des examens annuels conjointement avec le Ministère de l'économie et des finances et d'autres coparticipants. Un plan stratégique d'évaluation combinant plusieurs évaluations communes d'impacts, de projets et de thèmes sera adopté, et on y intégrera l'indicateur sexospécifique dans le but d'apprécier l'impact des investissements réalisés par le Programme pour promouvoir l'égalité des chances. Dans le cadre de la gestion et de l'encadrement des activités et résultats, tant au niveau du Programme que du projet, les politiques, normes et procédures établies par le PNUD seront appliquées. La performance financière et les procédures des projets d'exécution nationale ou mises en œuvre par les organisations non gouvernementales feront chaque année l'objet d'un audit indépendant, et le respect des recommandations des auditeurs sera vérifié.

23. Il est prévu d'allouer au Programme un montant de 1 673 000 dollars au titre des ressources ordinaires du PNUD. Ces ressources seront utilisées comme levier pour mobiliser des fonds supplémentaires auprès de donateurs internationaux, d'établissements financiers internationaux, d'entités du secteur privé et d'organismes d'exécution prêts à orienter leurs ressources vers le contenu conceptuel défini dans le présent document. On pense pouvoir mobiliser ainsi un montant supplémentaire de 100 millions de dollars au titre des autres ressources.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Panama (2012-2015)

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de référence de base et objectifs</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Ressources nécessaires (en dollars É.-U.) (chiffres indicatifs)</i>
<b>Priorité nationale</b> : Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; améliorer la distribution et l'efficacité des dépenses publiques.					
<b>Impact du PNUAD : 1.1)</b> Le Panama aura atteint les objectifs du Millénaire pour le développement et fait un effort particulier pour ceux qui présentent de plus grandes difficultés, en renforçant les capacités de gestion et de coordination des entités gouvernementales et de la société civile, et en accordant la priorité aux régions et groupes plus vulnérables; <b>1.2)</b> Le Panama aura progressé dans l'élimination de la pauvreté et des inégalités grâce à la mise en œuvre de mesures coordonnées entre le Gouvernement, le secteur privé et la société civile afin de créer des emplois productifs et des revenus qui renforcent le développement national et profitent aux groupes en situation de vulnérabilité – <b>Indicateur d'impact</b> : Pourcentage d'exécution du cadre d'accélération de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement n° 4, 5 et 6 – <b>Donnée de référence de base</b> : 0 % – <b>Objectif</b> : 100 %; Indice d'inégalité entre les sexes – <b>Donnée de référence de base</b> : 0,634 (2009) – <b>Objectif</b> : 0,660 (2014); Réduction de la pauvreté – <b>Donnée de référence de base</b> : 40,6 % – <b>Objectif</b> : 36 % – <b>Domaines connexes du Plan stratégique</b> : Pauvreté et objectifs du Millénaire pour le développement.					
Le Cabinet social, le Ministère de l'économie et des finances et le Bureau du Contrôleur auront fourni des informations sur les progrès réalisés vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et en vue de l'établissement des rapports nationaux sur le développement humain. Le Gouvernement mettra en œuvre les dispositions prévues dans le Plan d'investissement relatif au développement du capital humain et de services publics de qualité.	La population vulnérable participera à la formation du capital humain et aux programmes de promotion des initiatives et entreprises. Les associations professionnelles du secteur privé sensibiliseront leurs membres au marqueur de l'égalité hommes-femmes. Les organismes des Nations Unies appuieront l'analyse et l'utilisation des informations (FNUAP, UNICEF).	Le PNUD renforcera les capacités de suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, contribuera à l'élaboration de politiques sociales en faveur du développement humain, et soutiendra l'exécution de projets stratégiques relatifs aux services de base et à la coopération Sud-Sud, dans le cadre de la Stratégie d'accélération de l'atteinte des objectifs précités. On renforcera les capacités du pays en matière de formation professionnelle et d'initiatives d'entreprises pour les personnes en situation de vulnérabilité.	<b>1.1)</b> Nombre de rapports sur le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; <b>Données de référence de base</b> : 3 (OMD) et 3 (rapports nationaux sur le développement humain); <b>Objectifs</b> : 5 (OMD) et 4 (rapports nationaux sur le développement humain); <b>1.2)</b> Pourcentage des municipalités exécutant des programmes de développement local qui soutiennent les microentreprises; <b>Donnée de référence de base</b> : 0 %; <b>Objectif</b> : 10 %; <b>1.3)</b> Associations professionnelles du secteur privé qui intègrent à leur gestion des indicateurs sexospécifiques; <b>Donnée de référence de base</b> : à définir; <b>Objectif</b> : 3.	Rapports sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement élaborés et diffusés; rapports nationaux sur le développement humain élaborés et diffusés; Centre international de coopération Sud-Sud en activité; le secteur privé dispose de mécanismes visant à renforcer l'égalité entre les sexes; les municipalités prioritaires encouragent l'esprit d'entreprise des familles pauvres à l'appui du développement local.	<b>Ressources ordinaires</b> : 673 000 <b>Autres ressources</b> : 52 000 000

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de référence de base et objectifs</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Ressources nécessaires (en dollars É.-U.) (chiffres indicatifs)</i>
<p><b>Priorité nationale</b> : Améliorer la planification et la gestion publiques; accroître l'efficacité et l'efficacé du secteur public et des dépenses publiques; réduire la paperasserie; faciliter le développement intégral des régions.</p>					
<p><b>Impact du PNUAD : 2.1)</b> Au niveau du Gouvernement national et des gouvernements locaux, le Panama sera parvenu à augmenter ses capacités en matière d'élaboration, de gestion et d'évaluation efficaces, transparentes et intégrales de ses politiques publiques en faveur du développement humain; <b>2.2)</b> Aux niveaux national et local, le Panama aura renforcé les forums et les mécanismes civils et électoraux pour une participation équitable au processus décisionnel. <b>Indicateur d'impact</b> : Pourcentage du budget public géré par les municipalités : 1,24 % – <b>Objectif</b> : 1,4 %; Budget public par habitant destiné aux services sociaux de base – <b>Donnée de référence de base</b> : 506 dollars (juillet 2008) – <b>Objectif</b> : 556 dollars (2014) – <b>Domaine connexe du Plan stratégique</b> : Gouvernance démocratique.</p>					
<p>On exécutera les décisions arrêtées dans le Plan de Gouvernement 2010-2014 en ce qui concerne l'axe transversal <i>Amélioration des institutions du secteur social, de l'efficacité et de la transparence des dépenses</i>, et la création de forums de participation publique sera mise en avant.</p>	<p>La société civile organisée contribue de manière constructive aux espaces de dialogue et aux possibilités de développement des capacités.</p>	<p>Le PNUD prêtera appui à la modernisation et l'innovation dans le secteur public, tant au niveau central que local, à la promotion de forums de participation et d'espaces de dialogue pour la société civile, et à la participation équitable de celle-ci aux rouages du système politique.</p>	<p><b>I.1)</b> Nombre de forums de participation mis en place par le PNUD; <b>Objectif</b> : 2;  <b>I.2)</b> Pourcentage du budget public administré par les gouvernements locaux : <b>Donnée de référence de base</b> : 1,24 % (2009); <b>Objectif</b> : 1,40 % (2015);  <b>I.3)</b> Pourcentage des femmes parlementaires; <b>Donnée de référence de base</b> : 8,6 %; <b>Objectif</b> : 30 %;  <b>I.4)</b> Indice d'inégalité entre les sexes; <b>Donnée de référence de base</b> : 0,634; <b>Objectif</b> : 0,47.</p>	<p>On a renforcé les capacités de planification de l'Assemblée nationale, du Ministère du développement social, du Ministère du commerce et de l'industrie; la mise en œuvre de la Stratégie de coopération internationale du Ministère de l'économie et des finances a été lancée; des espaces de dialogue ont été créés et sont aujourd'hui en activité; la représentativité du système politique national a été renforcée grâce à une plus forte participation des femmes; l'Institut de formation électorale a été établi et est aujourd'hui en activité.</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 400 000  <b>Autres ressources</b> : 32 000 000</p>
<p><b>Priorité nationale</b> : Améliorer la sécurité publique au moyen de mesures de prévention, de contrôle et de répression de la délinquance.</p>					
<p><b>Impact du PNUAD : 3.1)</b> Aux niveaux national et local, le Panama aura appliqué des politiques et stratégies intégrales en matière de sécurité publique afin de prévenir les différents niveaux de violence et d'en assurer le suivi et de prévoir des indemnités le cas échéant; <b>3.2)</b> Le Panama aura renforcé les institutions et les procédures du système d'administration de la justice, de manière à combattre l'impunité et à garantir la protection des droits de l'homme, en ciblant particulièrement les groupes en situation de vulnérabilité. <b>Indicateur d'impact</b> : Taux d'homicides – <b>Donnée de référence de base</b> : 24/100 000 (2009) – <b>Objectif</b> : 10/100 000 (2015); Taux de procédures réglées par d'autres modes alternatifs – <b>Donnée de référence de base/Objectif</b> : à définir – <b>Domaine connexe du Plan stratégique</b> : Gouvernance démocratique.</p>					



<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de référence de base et objectifs</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Ressources nécessaires (en dollars É.-U.) (chiffres indicatifs)</i>
Le Plan de Gouvernement 2010-2014 intègre des dispositions relatives à la sécurité publique, notamment la Stratégie nationale, et soutient la mise en œuvre de la réforme judiciaire pénale.	Les entités de la société civile, du secteur privé et des gouvernements locaux, ainsi que les organismes spécialisés du système des Nations Unies, appuient les initiatives visant à renforcer la sécurité publique.	Le PNUD contribuera à la Stratégie nationale de sécurité publique en mettant l'accent sur la prévention, la gestion de l'information, la formulation de plans locaux, le renforcement des institutions clés pour garantir la sécurité publique, et l'appui au système pénitentiaire et d'administration de la justice.	<p><b>I.1)</b> Pourcentage de municipalités exécutant des plans locaux de sécurité publique; <b>Donnée de référence de base</b> : 0; <b>Objectif</b> : 10 %;</p> <p><b>I.2)</b> Nombre de femmes décédées à la suite de violences : 80 (2009); <b>Objectif</b> : 40;</p> <p><b>I.3)</b> Pourcentage de tribunaux appliquant la réforme judiciaire pénale; <b>Donnée de référence de base</b> : 0 %; <b>Objectif</b> : (41) 25 %.</p>	Composantes préventives de la Stratégie nationale de sécurité publique renforcées; la Présidence, le Ministère de la sécurité, le Ministère de l'intérieur, le Parquet des comptes et les gouvernements locaux renforcent leurs capacités de planification et de gestion des programmes de prévention; intégration de la question des droits de l'homme dans le programme de formation de la police nationale; experts formés grâce au Programme de formation à la sécurité publique.	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 300 000</p> <p><b>Autres ressources</b> : 4 000 000</p>

**Priorité nationale** : Élever la préservation de l'environnement au rang des politiques d'État afin de renforcer la croissance économique, le développement touristique et le bien-être général.

**Impact du PNUAD : 4.1)** Le Panama aura appliqué des politiques de développement qui encouragent l'utilisation durable des ressources naturelles et reconnaissent la valeur économique et social des services environnementaux et de la préservation de la biodiversité; **4.2)** Avec le concours du secteur privé et de la société civile, le Panama aura appliqué des politiques et des programmes qui promeuvent la consommation et la production durables, en incitant à des pratiques de production moins polluantes, à l'utilisation de sources d'énergie renouvelable et à la réduction des déchets et polluants; **4.3)** Le Panama aura réduit sa vulnérabilité au changement climatique, aux situations d'urgence et aux désastres naturels, et avancera vers une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre, en entreprenant des actions intersectorielles aux niveaux local et national en vue d'une utilisation efficace et durable des ressources naturelles. **Indicateur d'impact** : Pourcentage de couverture : a) eau potable et b) assainissement de base – **Données de référence de base** : a) 91,8 %; zones rurales 83,6 %; zones autochtones 43,1; b) 94,5 %; zones rurales 82,9 %; zones autochtones 66,2 %; Pourcentage de bassins faisant l'objet de plans de gestion en cours – **Donnée de référence de base** : 10 % – **Objectif** : 36 %; Nombre d'entreprises disposant de processus de production moins polluants approuvés – **Donnée de référence de base** : 231 (2010) – **Objectif** : 300 (2015); État d'avancement du Programme de collaboration pour la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement – **Domaine connexe du Plan stratégique** : Environnement et énergie.

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de référence de base et objectifs</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Ressources nécessaires (en dollars É.-U.) (chiffres indicatifs)</i>
Le Gouvernement met en œuvre les dispositions prévues dans le Plan de Gouvernement 2010-2014 en ce qui concerne l'environnement, et les institutions sectorielles y participent activement.	Les organisations non gouvernementales, les établissements du milieu universitaire, le secteur privé et d'autres organismes des Nations Unies (Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) apportent des connaissances et des bonnes pratiques qui contribuent à la durabilité de l'environnement.	Le PNUD appuiera la gestion en faveur de la préservation de la biodiversité, la transition vers une production moins polluante, l'adaptation au changement climatique et le renforcement des institutions du secteur environnemental.	<p><b>I.1)</b> Importation/utilisation d'hydrochlorofluorocarbures; <b>Donnée de référence de base</b> : 428 tonnes (2009); <b>Objectif</b> : 86 tonnes (2015) (Réduction à 20 % de la donnée de référence);</p> <p><b>I.2)</b> Stratégie de réduction des risques de désastres axée sur la problématique hommes-femmes; <b>Donnée de référence de base</b> : aucune; <b>Objectif</b> : défini et en cours d'application;</p> <p><b>I.3)</b> Nombre d'établissements publics du secteur environnemental qui disposent d'instruments de planification stratégique; <b>Données de référence de base</b> : 0; <b>Objectif</b> : 3.</p>	Préservation de la biodiversité intégrée dans les activités productives de l'archipel de Panama; l'Autorité des ressources aquatiques du Panama et l'Autorité nationale pour l'environnement (ANAM) renforcent leurs capacités de planification et de gestion; Composante de l'écotourisme intégrée dans le Plan directeur de développement du tourisme; l'ANAM et le Système national de protection civile renforcent leurs capacités de gestion des risques et du changement climatique, et intègrent la problématique hommes-femmes.	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 300 000</p> <p><b>Autres ressources</b> : 12 000 000</p>